

Ecole Maternelle Nom et Prénom :..... Classe à la rentrée 2022 :
--

<p align="center">DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Année 2022 / 2023 Le dossier complet doit être déposé à la mairie au plus tard Le 15 mars 2022</p>

PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

- Fiche de renseignements
 - Fiche Sanitaire de Liaison
 - Photocopie des vaccins obligatoires (nom et prénom de l'enfant sur chaque page)
 - Photocopie du livret de famille (pages **des parents** et de **tous les enfants à charge**)
 - Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** à l'adresse de Montussan (EDF, Eau,...)
 - En cas de divorce ou de séparation des parents* : le jugement de divorce ou tout document stipulant l'autorité parentale de chacun des parents
 - Afin de définir la tarification de l'accueil périscolaire* : **Attestation CAF** avec montant du quotient familial ou **Avis d'imposition 2021** (revenus 2020)
- L'attestation d'assurance de l'enfant doit être fournie **dès la rentrée scolaire**

<p><u>Cas particuliers :</u></p> <p>➤ <i>1^{ère} inscription dans les écoles de MONTUSSAN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Certificat de radiation de l'ancienne école (pour les enfants déjà scolarisés)<input type="checkbox"/> Ecole maternelle : Une fois le dossier complet déposé et l'inscription validée en mairie, le directeur de l'école, M. MOLINIÉ, prendra contact directement avec chaque famille afin de fixer un rendez-vous. <p>➤ <i>Enfant domicilié hors commune :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Courrier de demande de dérogation motivée. Toute demande est accordée pour un cycle, et doit être impérativement renouvelée lors du passage à l'école élémentaire.

Partie à compléter par la Mairie de MONTUSSAN

L'inscription de l'enfant..... dans
l'Ecole Maternelle de MONTUSSAN pour l'année scolaire 2022/2023 est :

- Validée.
- Refusée.

Fait à Montussan, le

Le Maire, Frédéric DUPIC